

Rapport d'activité

2024

**de l'URPS
Chirurgiens-Dentistes
des Hauts-de-France**



Table des matières

| | | |
|---------------|---|----|
| 1 | L'URPS CD HDF : fonctionnement | 4 |
| a | Rappel des missions | 4 |
| b | Les instances | 5 |
| c | Ressources humaines | 5 |
| d | Indicateurs d'activité globale | 5 |
| e | Bilan budgétaire | 5 |
| f | Origine des ressources | 5 |
| 2 | Projets internes | 6 |
| | Prévention | 6 |
| | Médico-social et démarches qualité | 8 |
| | Offre de soin | 9 |
| 3 | Communication | 11 |
| | Page Linkedin | 11 |
| | Page Facebook | 11 |
| | Bulletin d'information | 11 |
| | Site internet | 11 |
| 4 | Projets inter-URPS HDF | 12 |
| | Plénières inter-URPS politique | 12 |
| | Prévention | 12 |
| | Médico-social et démarches qualité | 13 |
| | Offre de soin | 14 |
| | SICP | 14 |
| 5 | Lien avec les universités | 16 |
| | Participation au jury pour les CESP | 16 |
| 6 | Participation à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé, lien avec l'ARS | 17 |
| a | CODAMUPS-TS | 17 |
| b | CTS | 17 |
| c | E-santé | 17 |
| 7 | Participation aux assemblées générales et commissions d'organismes extérieurs | 18 |
| a | Handident | 18 |
| b | SOSS | 18 |
| Annexe | Bilan budgétaire prévisionnel 2024 | 19 |

1 L'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France : fonctionnement

a. Rappel des missions

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi *Hôpital Patients Santé Territoire* (Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) et le décret n°2010-585 du 2 juin 2010.

Associations loi 1901, les URPS représentent la composante libérale de chaque profession de santé au niveau régional et sont au nombre de 10 : médecins libéraux, chirurgiens-dentistes, pharmaciens d'offices, biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, et orthoptistes.

Les missions des URPS sont fixées par l'article R4031-2 du Code de la Santé Publique.

La principale mission des URPS est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional.

Concrètement, les URPS participent :

- à la préparation et à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) ;
- à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) ;
- à l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- à la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- à la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu (DPC).

Elles peuvent aussi procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter-régimes de l'Assurance Maladie en rapport avec leurs missions.

b · Les instances

Les membres des unions régionales sont élus par les professionnels de santé exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal (article R.4031-14 du Code de la Santé Publique), et ce pour 5 ans.

**En 2024, le bureau s'est réuni 4 fois
et l'assemblée générale, 2 fois.**

c · Ressources humaines

L'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France est également constituée d'une équipe de salariés :

- M. Lucas DUPONT,
coordonnateur, présent depuis le 13 novembre 2023.
- M^{me} Camille LEGRAND,
chargée de mission, présente depuis le 1^{er} décembre 2023.
- M^{me} Sabrina PÉCHON,
référente administrative, présente depuis le 6 août 2019.

d · Indicateurs d'activité globale

L'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France a participé en 2024 à un total de 106 réunions regroupant les commissions de l'ARS, des comités de pilotage de projets internes à l'URPS ou projets inter-URPS, sur diverses thématiques (prévention, handicap, télémédecine...).

e · Bilan budgétaire

Suite à la parution du décret n° 2017-886 du 9 mai 2017 modifiant les dispositions relatives aux Unions Régionales des Professionnels de Santé, l'URPS a déterminé la fraction du budget annuel dédiée à la mise en œuvre du programme d'activité pour l'année 2024. Ainsi, 65 % du budget prévisionnel est dédié à la mise en œuvre du programme annuel. Pour mémoire, cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'union et ne peut pas être inférieure à 30 % et supérieure à 80 % du budget annuel de l'union.

 **Annexe 1 : bilan prévisionnel budgétaire 2024.**

f · Origine des ressources

Les actions réalisées en 2024 par l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France ont été financées :

- sur fonds propres (via la cotisation obligatoire versée par chaque chirurgien-dentiste libéral de la région) ;
- par les recettes provenant des inscriptions aux formations ;
- par des subventions ponctuelles de l'ARS selon les projets.

Des contrôles financiers internes (commission de contrôle) et externes (commissaire aux comptes) sont également assurés.

2 Projets internes

Prévention



a · Formations : AFGSU 2

Les formations d'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU niveau 2) sont organisées en collaboration avec les Centres d'Enseignement des Soins d'Urgences (CESU) et au sein différents départements de la région :

- Amiens, Somme ;
- Arras, Pas-de-Calais ;
- Beauvais, Oise ;
- Lille, Nord ;
- Laon, Aisne ;

Le diplôme de l'AFGSU a une validité de 4 ans et doit être renouvelé avant la date anniversaire.

La formation de remise à niveau se déroule sur 1 journée (7h). La formation initiale se déroule sur 3 jours (21h).

Perspectives 2025

Continuité des sessions
AFGSU 2, formation
initiale et recyclage.

Sessions réalisées en 2024

Recyclage (1 jour)

| Ville | Nombre de sessions | Nombre de participants |
|----------------|--------------------|---|
| Amiens | 2 sessions | 20 chirurgiens-dentistes - 3 assistant(e)s dentaires |
| Arras | 3 sessions | 28 chirurgiens-dentistes - 5 assistant(e)s dentaires |
| Beauvais | 1 session | 7 chirurgiens-dentistes - 2 assistant(e)s dentaires |
| Laon | 2 sessions | 11 chirurgiens-dentistes - 5 assistant(e)s dentaires |
| Lille | 4 sessions | 43 chirurgiens-dentistes - 5 assistant(e)s dentaires |
| Total : | 12 sessions | 109 chirurgiens-dentistes - 20 assistant(e)s dentaires |

Formation initiale (3 jours)

| Ville | Nombre de sessions | Nombre de participants |
|----------------|--------------------|--|
| Amiens | 2 sessions | 19 chirurgiens-dentistes - 5 assistant(e)s dentaires |
| Arras | 2 sessions | 16 chirurgiens-dentistes - 4 assistant(e)s dentaires |
| Beauvais | 1 session | 3 chirurgiens-dentistes - 3 assistant(e)s dentaires |
| Laon | 1 session | 4 chirurgiens-dentistes - 3 assistant(e)s dentaires |
| Lille | 5 sessions | 42 chirurgiens-dentistes - 5 assistant(e)s dentaires |
| Total : | 11 sessions | 84 chirurgiens-dentistes - 20 assistant(e)s dentaires |

b · Violences faites aux soignants

Journées de sensibilisation et d'information

Le projet sur les violences faites aux soignants en cabinet dentaire, porté en interne par l'URPS, a pour objectifs de :

- sensibiliser les professionnels de santé sur la gestion des situations conflictuelles au cabinet dentaire ;
- savoir reconnaître les signes précurseurs de la violence ;
- promouvoir des formations sur des postures de sécurisation et de désamorçage ;
- informer sur le processus juridique à suivre : signalement, dépôt de plainte, recours... etc.

Deux journées de sensibilisation et d'information ont été organisées à :

- Lille, le 28 mars 2024 à la Cité des Échanges ;
- Amiens, le 11 avril 2024 au Quai de l'Innovation.

Cinquante praticiens au total ont répondu présents. Les enquêtes de satisfaction sont unanimes sur la qualité, le contenu et l'organisation de ces journées.

Pour l'occasion, 2 affiches de prévention destinées aux praticiens ont été créés en partenariat avec une école de communication Lilloise (Ynou). Celles-ci ont été diffusées lors de l'envoi du bulletin d'information Contact n°7 et sont disponibles gratuitement sur la page action dédiée aux violences de notre site internet.



Journée de formation à la faculté dentaire de Lille

La faculté d'Odontologie de Lille nous a sollicité pour participer à une journée de formation, le 26 septembre 2024, à destination des étudiants en dernière année sur la thématique des violences faites aux soignants. Avec la présence et le soutien de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale, les objectifs étaient de sensibiliser les étudiants aux bonnes conduites à tenir en cas de violence au cabinet et sur le processus juridique à suivre.

Perspectives 2025

Reconduction de notre participation à cette journée.

Intervention table ronde à la faculté Droit et Santé de Lille

L'URPS a été sollicitée par M^{me} Johanne SAISON, responsable du Master 2 Droit et Politiques de Santé, pour intervenir lors d'une table ronde organisée par les étudiants sur les « *Violences envers les soignants en pratique libérale : constat, accompagnement et prise en charge.* »

Cette table ronde s'est déroulée le vendredi 19 avril 2024 de 14h à 16h, à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille.

Cette intervention a permis de mettre en avant le projet que nous avons mené avec un retour d'expérience des deux journées de sensibilisation.

Soirée SPS sur les violences

M. DUPONT a participé à la soirée organisée par l'association SPS sur les violences faites aux soignants qui s'est déroulée le 5 décembre 2024 à Beauvais. L'objectif de cette soirée était d'échanger avec les professionnels experts sur la communication non violente afin de savoir agir et réagir face à des situations conflictuelles, et de bénéficier d'information autour du processus juridique à suivre lors d'une agression.

C · Cancers ORL / VADS

L'URPS a noué un partenariat avec l'équipe du Centre Oscar Lambret (COL) afin de mettre en œuvre un projet commun, notamment la conception d'un webinaire sur le repérage des signaux d'alerte et le dépistage précoce des cancers VADS.

Le webinaire était animé par le D^r Samia BOUHIR (COL) avec la participation du D^r Marie BISERTE (vice-présidente de l'URPS) et de M^{me} Hélène WEPPE (directrice de la Relation Patients et des Partenariats Institutionnels du COL).

37 chirurgiens-dentistes ont participé à ce webinaire.

Le D^r Ludovic LAUWERS, responsable régional du réseau O'Rares, a suivi le webinaire. En vue d'une collaboration avec O'Rares, une rencontre a eu lieu à la maison des URPS le 20 septembre 2024.

Perspectives 2025 : reconduction du webinaire VADS avec le COL et mise en place d'une série de webinaires avec le réseau O'Rares sur les maladies rares. Conception d'une FAQ sur notre site internet spécifiquement dédiée à la profession de chirurgien-dentiste. Dans le cadre d'une démarche constructive, les participants du webinaire ont été sollicités pour recueillir leurs questionnements.

Perspectives 2025

Continuité du projet et publication du guide écoresponsable.

d · Santé et environnement

Nous participons au projet de conception d'un guide écoresponsable « *Déchets : moins c'est mieux* » en cabinet dentaire avec les URPS CD PACA, IDF et les CPIAS PACA et IDF.

e · Lutte contre la sérophobie

À l'occasion du 1^{er} décembre, journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA, nous avons réalisé un quizz ludique destiné aux chirurgiens-dentistes afin de lutter contre les idées reçues sur la maladie et inciter à une juste prise en soin des personnes vivant avec le VIH. Une page informative a également été créée sur le site de l'URPS.

Au total, 110 praticiens ont participé au quizz.

Perspectives 2025

Renouvellement de cette action.

Médico-social et démarches qualité

a · Lutte contre l'antibiorésistance

La lutte contre l'antibiorésistance représente un défi pour les professionnels de santé. Le mésusage des antibiotiques et leur surconsommation contribuent à l'émergence de bactéries résistantes, mettant en péril l'efficacité de ces traitements.

Face à ce constat, l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France s'est associée à l'URPS Pharmaciens – avec le soutien de l'ARS HDF – en 2023 pour mener un projet régional visant à sensibiliser et accompagner les professionnels de santé.

Ce projet s'articule autour de trois objectifs clés :

- renforcer les liens entre chirurgiens-dentistes et pharmaciens sur les territoires ;
- équiper les officines d'outils pour orienter et conseiller les patients en cas de douleurs dentaires ;
- promouvoir les recommandations de bon usage en infectiologie dentaire.

Un questionnaire d'état des lieux a été élaboré et envoyé en 2023 aux chirurgiens-dentistes et pharmaciens pour recueillir les retours d'expérience sur l'utilisation des antibiotiques en lien avec les pathologies dentaires.

Sur cette base, des outils ont été créés en 2024 sous forme de fiches pratiques.

- Pour les chirurgiens-dentistes : les fiches rappellent les recommandations en matière de prescription d'antibiotique ainsi qu'un modèle «d'ordonnance de non prescription» ayant pour but d'inciter à un usage maîtrisé et adapté des antibiotiques.
- Pour les pharmaciens : les fiches ont pour objectif d'offrir des informations détaillées sur les symptomatologies dentaires courantes et les traitements appropriés et ainsi de conseiller les patients se présentant au comptoir avec une douleur dentaire.

 **Dentibiotic** Par ailleurs, un partenariat avec Dentibiotic, plateforme de référence en matière d'antibiothérapie odontologique, a été noué afin d'approfondir les éléments évoqués dans ces fiches, et de suivre les actualisations si nécessaire.

Perspectives 2025

Envoy des fiches pratiques aux chirurgiens-dentistes et poursuite du projet.

b · Parcours coordonné en santé bucodentaire EHPAD

L'expérimentation territoriale, diligentée par l'ARS, d'un parcours en santé bucco-dentaire coordonné pour les personnes âgées en EHPAD, et pour laquelle l'URPS est partenaire, se poursuit.

Pour rappel, deux EHPAD sur deux territoires sont pilotes pour structurer ces parcours : Valenciennois et Boulonnais.

Ce dispositif, vise à renforcer la prévention bucco-dentaire au sein des EHPAD mais aussi développer l'offre de soins dentaires pour les résidents.

Sur demande des infirmières référentes en santé orale des deux territoires, l'URPS a effectué une cartographie des praticiens installés à proximité des EHPAD afin de leur relayer un appel à participation. L'objectif étant de leur demander s'ils accepteraient de recevoir les résidents au cabinet ou de se déplacer dans les EHPAD du territoire.

3 COPIL ont eu lieu au cours de l'année 2024 afin de suivre l'avancée du projet, le 7 mars, le 26 juin et le 12 novembre 2024.

Perspectives 2025

Poursuite des expérimentations sur le Boulonnais et le Valenciennois.

Offre de soin

a · Étude sur le non recours aux visites de contrôle

L'étude sur le non recours aux visites de contrôle se poursuit. Ce projet est porté par l'URPS sur fond propre. Pour rappel, l'étude est menée par Anthropo-lab, une équipe de recherche de l'Université Catholique de Lille spécialisée dans l'étude scientifique des comportements humaines.

Une réunion technique avec l'équipe d'Anthropo-lab a eu lieu le 11 octobre 2024. Un rétroplanning de l'étude a été fourni par la suite.

Perspectives 2025 : début des expérimentations en janvier, publication et communication des résultats de l'étude prévues en fin d'année 2025.

En parallèle, le Dr Marie BISERTE a participé à une conférence à l'Institut Catholique de Lille sur la thématique de l'apport de la recherche et des sciences comportementales dans le pilotage des politiques publiques. Cet événement a été l'occasion de présenter et d'expliquer le projet de l'URPS sur l'étude du non recours aux visites de contrôle.

Perspectives 2025

Poursuite des début des expérimentations en janvier, publication et communication des résultats de l'étude prévues en fin d'année 2025.

b · Journée « Comment (mieux) maîtriser votre fiscalité ? »

Au sein des cabinets dentaires, le plateau technique et le fonctionnement quotidien sont coûteux et parfois difficiles à anticiper.

La connaissance des règles fiscales joue un rôle important dans l'exercice des chirurgiens-dentistes mais cela peut être source d'interrogation et d'inquiétude.

À ce titre, l'URPS a organisé un atelier animé par un avocat fiscaliste le jeudi 3 octobre 2024 à Amiens. 10 chirurgiens-dentistes ont participé à cette journée.

Plusieurs thèmes ont été abordés et illustrés d'exemples concrets :

- les aspects fiscaux entre l'exercice en société et en nom propre (SELARL, SELAFA, SELAS, SCP, EI...), les SPFPL, les sociétés civiles (SCI et SCM) ;
- les avantages et inconvénients des différentes formules, comment passer d'une formule à une autre, quelle fiscalité applicable...

c · Webinaire : sensibilisation à la cybersécurité en cabinet dentaire

Au sein des cabinets dentaires, les chirurgiens-dentistes peuvent être la cible de hackers. L'utilisation quotidienne des outils numériques pour la collecte des données patients peut être une porte d'entrée pour les cyberattaques.

C'est pourquoi l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France a décidé de lancer une action de sensibilisation en organisant un webinaire en 3 parties :

- comprendre les risques cybersécurité les plus courants ;
- acquérir les bonnes pratiques en termes de sécurité ;
- repérer les signes d'une attaque informatique et réagir en conséquence.

Ce webinaire, en date du 12 septembre 2024 était animé par un formateur spécialisé dans la prévention de la cybersécurité et des systèmes d'information. Sur les 47 inscrits, 17 étaient présents.

d. Journée « Comment vous aider à faire les bons choix en gestion des ressources humaines ? »

L'exercice du métier de chirurgien-dentiste implique de faire appel à des collaborateurs salariés pour améliorer la prise en charge des patients. Or, les évolutions récentes de la société rendent le monde du travail plus complexe et plus délicat à appréhender (difficultés à recruter et à fidéliser nos collaborateurs, séparations amiables ou conflictuelles à gérer...).

Toutefois, par le biais de ressources et de moyens adaptés, les chirurgiens-dentistes peuvent être préparés à gérer ces situations et faire des choix éclairés qui renforceront leur pratique professionnelle pour un exercice plus serein.



Pour ce faire, l'URPS a organisé un atelier animé par une avocate spécialisée en droit du travail le jeudi 14 novembre 2024 à Lille.

Deux grands thèmes ont été abordés :

- le recrutement et la fidélisation des salariés ;
- la rupture du contrat de travail (amicale ou conflictuelle).

Au total, la journée de formation a réuni 30 participants sur 34 inscrits.

Perspectives 2025

Compte tenu des retours très positifs des participants, un deuxième volet sur la thématique des ressources humaines est envisagé.

e. Téléexpertise

L'avenant 1 de la convention nationale entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'UNCAM, entré en vigueur le 1^{er} août 2024, instaure la téléexpertise dans le cadre des parcours de soins en cancérologie, maladies rares et des résidents en ESMS.

Forte d'un premier projet avec le centre Oscar Lambret (Lille), l'URPS a pris contact avec Omnidoc, plateforme nationale de téléexpertise gratuite pour les professionnels de santé libéraux, afin d'échanger autour de futurs projets à mener conjointement avec le réseau O'Rares (CHU de Lille) et le réseau Handident HDF.

Une réunion a eu lieu avec M. Tristan GALLAIS, responsable des partenariats, le mardi 3 septembre 2024.

f. Zonage

Au cours du mois de juin 2024, l'ARS a présenté à l'URPS le projet de nouveau zonage pour la profession de chirurgiens-dentistes. Ce dernier a été réalisé sous la forme d'un tableau et d'une carte à finaliser.

Dans son arrêté définissant le zonage, l'ARS peut ajouter aux zones définies nationalement comme «très sous-dotées», des territoires de vie santé (TVS) représentant au maximum 10% de sa population régionale. Ces TVS sont sélectionnés parmi ceux définis nationalement comme «zone sous-dotée» et pour lesquels le niveau d'APL est immédiatement supérieur à celui des TVS en «zone très sous-dotée».

L'ARS nous a invité à prendre position sur les possibilités de reclassement de certaines zones sous-dotées en zones très sous-dotées, à la rentrée de septembre 2024.

Le zonage pour la profession chirurgien-dentiste a été publié le 23 décembre 2024. L'information a été diffusée aussitôt et consultable ci-après : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/chirurgiens-dentistes-un-nouveau-zonage-pour-favoriser-l-installation-des-professionnels-dans-les-1>

3 Communication

in Page LinkedIn

La création de la page LinkedIn de l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France s'inscrit dans une volonté de renforcer notre visibilité, notamment auprès de nos partenaires, et de valoriser nos actions.

Cet espace a pour objectif de partager les actualités de l'URPS, de mettre en lumière les projets portés, de diffuser des informations utiles à l'exercice libéral et de favoriser les échanges autour des enjeux de la profession.

La page LinkedIn a été créé en janvier 2024. Au cours de l'année, 26 publications ont été réalisées et 54 personnes se sont abonnées.

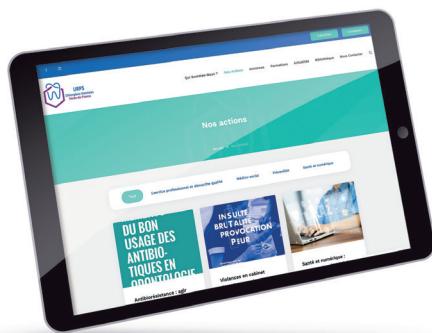
f Page Facebook

L'URPS communique également via sa page Facebook, 3 à 4 par mois.

@URPSChirurgiensDentistesHdF

Bulletin d'information

Le bulletin « Contact » n°7 de l'URPS est paru en juin 2024 et a été envoyé à l'ensemble des chirurgiens-dentistes libéraux des Hauts-de-France.



Site internet

Le site internet de l'URPS est l'interface avec ses adhérents. Il permet notamment aux praticiens de déposer et d'y trouver des annonces professionnelles (recherche de collaboration, reprise de cabinet... etc.), de s'inscrire directement aux formations qui sont proposées, de se documenter sur certaines thématiques via des dossiers documentaires complets... etc. Nous y postons régulièrement toutes les actualités qui peuvent concerner les chirurgiens-dentistes.

En 2024, le site a été remanié afin de gagner en lisibilité, notamment par la création d'une page « Nos actions ».

L'objectif étant de mettre en avant les projets réalisés par l'URPS. 7 pages « Nos actions » ont été rédigées sur l'année. Elles sont créées au fur et à mesure des projets.

- Antibiorésistance : agir ensemble pour préserver l'efficacité des antibiotiques.
- Violences en cabinet dentaire : protégeons nos professionnels soignants.
- Santé et numérique : assurons la sécurité des données.
- Écoresponsabilité en cabinet dentaire : préserver l'environnement en soignant.
- Télé-expertise bucco-dentaire : une innovation pour les praticiens et les patients.
- Dépistage des cancers VADS : une mobilisation pour la santé bucco-dentaire.
- Lutte contre le VIH : pour une meilleure prise en soin.

Perspectives communication 2025

Toujours dans l'optique d'une meilleure visibilité de l'URPS, nous prévoyons de nouveaux outils de communication :

- une newsletter à destination des praticiens libéraux de la région abordant l'essentiel de l'URPS (projets en cours, actualités, événements), à raison de 3 par an ;
- des « info flash » sur des thèmes précis et faisant écho à des sujets d'actualité à destination des praticiens, à raison de 1 tous les 2 mois.

La mise à jour du site internet sera poursuivie.

4

Projets inter-URPS Hauts-de-France

Les projets spécifiques cités ci-dessous sont réalisés dans le cadre d'un travail en interprofessionnalité au sein de la maison des URPS.

En plus de ces projets, notre URPS participe aux différentes commissions inter-URPS :

Plénières inter-URPS politique

Une réunion inter-URPS politique a eu lieu le 11 septembre 2024. Plusieurs points ont été abordés lors de cette réunion : l'actualité intentionnelle (PRSE, UNPS...), les projets des URPS individuels et mutualisés, les partenariats, la formation des élus.

Perspectives 2025

Les réunions inter-URPS politique seront programmées en fonction des actualités et des projets.

Prévention

a · Projet tripartite addictions

Le projet tripartite addictions en inter-URPS, porté par l'UPRS ML HDF, se poursuit.

Une réunion des acteurs du territoire a eu lieu le 19 septembre 2024.

Perspectives 2025

Poursuite du projet, comités techniques territoriaux de Calais et Valenciennes et COPIL.

6 modules de 2h en visioconférence ont été proposés aux praticiens désireux de se former dans l'accompagnement de leur patient au sevrage tabagique.

Parallèlement, le Dr Marie BISERTE a animé une conférence le jeudi 29 novembre 2024 lors du congrès de l'ADF sur notre expérience des freins et des leviers à l'accompagnement des patients au sevrage tabagique par les chirurgiens-dentistes.

b · Copil inter-URPS ETP

Comité pédagogique ETP – 10 octobre 2024

L'URPS a participé au comité pédagogique «Éducation Thérapeutique du Patient» du 11 octobre 2024, abordant le bilan de l'activité de l'année 2024.

COPIL ETP et obésité chez l'adulte – 2 décembre 2024

Actuellement, aucun programme d'ETP sur le surpoids et l'obésité chez l'adulte n'est mené alors que la thématique est préconisée par la HAS et est une priorité régionale de santé.

Sur la base des échanges menés lors de ce COPIL, des ateliers seront élaborés et proposés sur différentes thématiques sur la base d'un programme «socle» nommé «Mon poids, émoi, et moi?» avec des séances obligatoires : représentations de l'obésité, variations de poids, sensations alimentaires, émotions...

Les premiers travaux commenceront au 1^{er} trimestre 2025.

C · Violences intrafamiliales

Le projet violences intrafamiliales, porté par l'URPS ML, se poursuit.

Des soirées de sensibilisation ont été organisées sur les territoires :

- en Calaisis, le 25 juin 2024 ;
- en Sambre-Avesnois, le 1^{er} octobre 2024 ;
- en Boulonnais, le 19 novembre 2024.

Ces soirées ont permis d'aborder les sujets suivants :

- les multiples formes de violences conjugales et le cycle de la violence ;
- la posture du professionnel de santé : comment aborder le sujet avec la victime ?
- repérage et prise en charge : avoir des repères pour accompagner et orienter vers une prise en charge adaptée sur le territoire.

Mais aussi de partager les différentes expériences et d'identifier les professionnels ressources des territoires.

Perspectives 2025

Poursuite des soirées de sensibilisation sur d'autres territoires.

d · Écoresponsabilité

Une inter-URPS « Santé environnement » a été organisée le 5 juin 2024.

Un recensement des projets menés par les différentes URPS a été fait sous la forme d'un tableau récapitulatif, notamment dans une possible démarche de mutualisation des projets entre URPS.

Médico-social et démarches qualité

a · Troubles psychiques

L'URPS ML HDF, en partenariat avec la CPAM du Hainaut, développe un projet de sensibilisation des professionnels de santé libéraux aux troubles psychiques sur le territoire du Hainaut.

Perspectives 2025

Poursuite du projet, création d'outils pratiques puis mise en place de 3 soirées de sensibilisation et d'un webinaire.

L'objectif de ce projet est d'améliorer le parcours de soin des personnes ayant des troubles psychiques en contribuant à structurer et de coordonner des réponses adaptées aux personnes atteintes de troubles psychiques. Également, de renforcer les compétences des professionnels de santé libéraux dans le repérage, la prise en soin et l'orientation des personnes atteintes de troubles psychiques.

De plus, ce projet a pour vocation de présenter et faire rencontrer les ressources locales.

b · Vigilances sanitaires Médvigie

Le projet portant sur les vigilances sanitaires, piloté par l'URPS ML, continue.

Un «serious game» est construit par un prestataire, l'École du Numérique, qui s'occupera de la partie développement web du dispositif intégrant les différentes vigilances sanitaires en fonction des professions : Cosmétovigilances, pharmacovigilances, matériovigilances... etc.

L'URPS Chirurgiens-Dentistes travaillera avec le prestataire et l'URPS ML sur des cas concrets de matériovigilances.

Parallèlement, l'URPS ML, en lien avec l'ARS, a travaillé pour développer et adapter un outil de l'URPS Médecins Nouvelle Aquitaine, MEDVIGIE, qui permettrait de déployer une application de veille, d'alerte et de gestion crises sanitaires.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des professionnels de santé afin qu'ils puissent donner leurs avis sur le projet et sur les fonctionnalités qu'il comporte. 56 chirurgiens-dentistes ont répondu au questionnaire.

Des réunions ont eu lieu dans le cadre de ce projet :

- réunion inter-URPS, le 24 janvier 2024 ;
- réunion inter-URPS, le 17 juin 2024 ;
- réunion technique, le 10 octobre 2024.

Perspectives 2025

Poursuite du projet.

Offre de soin

a · CPTS

Une journée régionale dédiée aux CPTS est organisée en inter-URPS le jeudi 30 mai 2024 au sein du Conseil Régional HDF. Elle a rassemblé environ 200 personnes dont 4 chirurgiens-dentistes.

SICP (Systèmes d'Information et de Communication Partagées)

a · La cybersécurité : sensibilisation au mail phishing

Une campagne régionale de sensibilisation à la cybersécurité, pilotée par l'URPS ML et le GRADeS Inéa, en partenariat avec l'ARS, a été créée.

L'objectif est de sensibiliser les professionnels de santé autour des enjeux liés à cybercriminalité et de donner des recommandations de bonnes pratiques pour éviter les pièges.

Deux courtes vidéos sur les mots de passe forts, ainsi que sur le stockage de mots de passe dans le navigateur, ont été proposées aux professionnels de santé pour fournir les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.

Une action de mail phishing a été envoyée aux praticiens le 28 mai 2024 afin d'alerter ces derniers sur les risques encourus en cas de mails frauduleux et incluant une invitation à des webinaires sur la cybersécurité.

Au total, 109 chirurgiens-dentistes ont été piégés en cliquant sur le mail test «pirate», chiffre qui témoigne de la légitimité de cette action.

Les deux webinaires ont été organisés le 20 juin 2024 et le 25 juin 2024.

b · Le DMP réalisation d'un questionnaire

Les URPS Hauts-de-France, avec l'appui de Inéa Santé Numérique et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie, ont mis en place un court questionnaire permettant de faire remonter les avantages, mais également les problématiques rencontrées avec l'usage du DMP.

Ce questionnaire a été envoyé le 1^{er} août 2024 aux chirurgiens-dentistes de la région et une relance a été effectuée le 4 novembre 2024. Au total 88 praticiens ont participé à l'enquête. Une autre relance aura lieu en début d'année prochaine concernant l'identifiant numérique des patients.

C · Webinaires sur l'Identité Nationale de Santé (INS)

Dans le cadre de notre mission de sensibilisation à la sécurité des échanges de données de santé, l'URPS a organisé deux webinaires les 21 et 28 mai 2024, autour de l'usage de l'Identifiant National de Santé (INS).

Ces sessions pluriprofessionnelles avaient pour objectif de rappeler l'importance de la qualification de l'INS dans la pratique quotidienne, en particulier lors de l'échange de documents médicaux via messagerie sécurisée ou lors du dépôt de comptes-rendus dans le Dossier Médical Partagé (DMP).

L'INS, en tant qu'identifiant unique, permet de sécuriser l'enregistrement des examens médicaux et de faciliter l'identification du patient, limitant ainsi les erreurs d'identité et les risques associés. Ces temps d'échange ont permis de répondre aux interrogations des professionnels sur les bonnes pratiques à adopter et de promouvoir une culture commune autour de l'identité numérique de santé.

d · Usage des outils socles : *Parcours dents de sagesse*

Dans le cadre de l'usage des outils socles, plusieurs parcours expérimentaux sont mis en place, dont un spécifiquement pour la profession de chirurgien-dentiste du «Parcours dents de sagesse».

Les objectifs de ce parcours sont :

- mettre en pratique l'usage des outils numériques (logiciel de gestion de cabinet et outils socles nationaux) par les professionnels de santé libéraux et s'assurer du respect par les LGC des exigences fonctionnelles, techniques et ergonomiques ;
- valoriser les outils numériques dits «socles», et leurs bénéfices auprès des confères ;
- identifier les freins pour les remonter au niveau national (auprès de l'Agence Numérique en Santé).

Les parcours sont l'opportunité de tester :

- les étapes à l'usage des référentiels et services socles :
 - connexion sécurisée (PSC, CPS, e-CPS) ;
 - qualification INS ;
 - alimentation / visibilité DMP ;
 - envoi / réception MSS ;
 - ordonnance numérique.
- le Volet de Synthèse Médicale (VSM).

Concrètement, les flux suivants seront testés :

- la messagerie sécurisée de santé vers un professionnel de santé ou vers le patient, et dépôt dans le DMP / Mon espace santé du patient ;
- l'intégration des documents et données numériques reçus de professionnels de santé par MSS ou provenant du DMP / Mon espace santé du patient (notamment le CR de biologie au format structuré).

Actuellement en attente de trouver les professionnels enclins à participer à cette expérimentation.

**Perspectives
2025**
Poursuite des actions en cours et nouveaux projets : l'illectronisme et RGPD.

5

Lien avec les universités

Participation au jury pour les CESP (Contrats d'Engagement de Service Public)

Cette année encore, l'URPS a renouvelé sa participation au jury de sélection des Contrats d'Engagement de Service Public (CESP).

Ces Contrats d'Engagement de Service Public ont pour objectif de fidéliser des jeunes professionnels (en médecine et odontologie) dans des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée. Ils permettent un financement des études en contrepartie d'une installation pendant minimum 2 ans en zone sous-dotée.

Comme chaque année, votre URPS participe à l'examen des candidatures pour l'attribution de ces contrats.

La commission d'admissibilité des dossiers a lieu le 3 décembre 2024, pour une sélection prévue le 14 janvier 2025.

6

Participation à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé, lien avec l'ARS

a · CODAMUPS-TS

Dans chaque département, un Comité De l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population dans le respect du cahier des charges régional. Il s'assure de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et aux transports sanitaires.

Il est composé des membres mentionnés à l'article R.6313-1-1 du code de la santé publique. Le comité est coprésidé par le préfet ou son représentant et le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant. Il y a un comité par département.

Les dates communiquées des CODAMUPS-TS en 2024 sont :

- 20 juin 2024, Somme ;
- 20 juin 2024, Aisne.

b · CTS

Il existe 6 Conseils Territoriaux de Santé (CTS) à savoir : Aisne, Hainaut, Métropole Flandres, Oise, Pas-de-Calais et Somme.

Les URPS y sont représentés par des praticiens volontaires et missionnés. Dans chaque CTS, 3 URPS ont une place de titulaire et 3 autres une place de suppléant. Les représentants de l'URPS CD y sont suppléants : il y a donc un chirurgien-dentiste suppléant par CTS. Ces commissions étant gérées par l'ARS en lien direct avec les praticiens des URPS missionnés, nous n'avons pas toutes les informations concernant les dates des conseils survenus durant l'année 2024.

Les dates des réunions connues de l'URPS en 2024 sont :

- 22 mars 2024, Aisne ;
- 16 juin 2024, Oise ;
- 14 juin 2026, Aisne.

L'URPS a également participé à :

- assemblée générale du CTS de l'Oise, 21 mars 2024 ;
- plénière du CTS de l'Oise, 28 mai 2024 ;
- plénière du CTS de l'Aisne, 11 octobre 2024.

c · E-santé

L'URPS CD est membre du CORSSIS (Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé) et du GIP Santé Numérique.

Une AGE s'est tenue le 17 juillet 2024 en présentiel et en visioconférence à Amiens et une AG le 12 décembre 2024 en présentiel et en visioconférence.

7

Participation aux assemblées générales et commissions d'organismes extérieurs

a · Handident

Handident est une association loi 1901, qui gère le réseau régional d'accès à la santé bucco-dentaire pour personnes en situation de handicap.

L'URPS est membre de l'association Handident et a participé au conseil d'administration organisé le 13 décembre 2024.

b · SOSS

Santé Orale et Soins Spécifiques (SOSS) est une association qui regroupe les associations de personnes en situation de handicap et les organisations de la profession des chirurgiens-dentistes et de santé.

L'URPS fait partie du conseil d'administration de SOSS. En juin, l'URPS a participé à une journée de réflexion, organisée par l'ARS IDF et SOSS, sur la structuration d'une offre adaptée en santé orale destinée aux personnes à besoins spécifiques (personnes en situation de handicap et personnes âgées dépendantes) à l'échelle des ARS.

Annexe

Bilan budgétaire prévisionnel 2024

| PRODUITS |
|---|
| ACOSS (Article L. 4031-4 du code de Santé Publique) |
| DIVIDENDES SCI EURADENTAIRE |
| Intérêts sur Livret |
| Revenus parts CMNE |
| Autres Produits de Gestion courant |
| Subvention ARS - Colloque Santé et Addiction |
| Subvention ARS : antibiorésistance |
| Concours Financiers divers : Défraiement sur Conférences |
| Défraiement INTER URPS : projet formation : Violences faites aux soignants |
| Subvention FIR - Régulation Article 51 |
| Défraiement INTER URPS : Soirée Troubles Alimentaires Pédiatriques |
| Remboursement Prévoyance |
| Remboursement Formation Salariés |
| Total des produits |
| |
| CHARGES |
| Fournitures de bureau Petit Equipement |
| Sous Traitance Administrative (DIF PRINT) |
| Location local Stock Masques |
| Nom de Domaine OVH |
| Loccation logiciel web suivi des temps |
| Location sphinx (logiciel sphinx pour inscription webinaire) |
| Abonnement L'inscription.com |
| Locations Diverses |
| Frais de fonctionnement SCI URPS HAUTS DE France |
| Frais de fonctionnement URPS Médecins Libéraux |
| Maintenance Informatique |
| Assurance |
| Formation des Praticiens |
| Frais de Conférence |
| Frais de Formation Membres et Salariés |
| Etude Offre de soins - OR2S |
| Etude Offre de soins - ODS - Anthropolab |
| Participation Etude Démographie - zonage - promotion exercice profession libérale |
| Indemnisation Professionnels santé |
| Indemnisation Professionnels santé - Formation Article 51 |
| Honoraires Graphiste |
| Honoraires Expert Comptable |
| Honoraires CAC |
| Honoraires Juridiques |
| Honoraires Communication et Veille Juridique - Sté Eridan |
| Honoraires Divers |
| Honoraires de recrutement |
| Honoraires Fonctionnement Plate Forme Eco-Responsalbe |
| Frais d'Organisation des Elections |
| Cadeaux |
| Dons |
| Frais de Déplacements des professionnels de santé |
| Frais de Déplacements Divers (hors professionnels de santé) |
| Missions Réceptions |
| Affranchissement - Téléphone |
| Frais de Visioconférence |
| Frais bancaires |
| Participation vidéo réalisation tests antigéniques |
| Cotisations Diverses |
| Cotisations Formation Continue |
| Salaire brut Coordonatrice de projets (Charlotte MOREELS) |
| Charges patronales |
| Salaire brut Coordinateur de projets (Lucas Dupont) |
| Charges Patronales |
| Salaire brut Assistante de Pôle Polyvalente (Sabrina PECHON) |
| Charges patronales |
| Salaire Assistante de Pôle Polyvalente (Emilie VANHOLLE) |
| Charges patronales |
| Salaire Chargé de Mission (Axelle VAN LAETHEM) |
| Charges sociales patronales |
| Salaire Chargée de Mission (Camille LEGRAND SAJA) |
| Charges sociales patronales |
| Médicine du travail |
| Charges Diverses |
| Dotations aux Amortissements |
| Quote-part dans les pertes de la SCI URPS HDF |
| Charges Exceptionnelles |
| Report des Fonds Dédiés |
| Impôt sur les sociétés |
| Total des charges |

| PREVISIONNEL 2024 | | |
|-------------------|--|---|
| PRODUITS | Dont mise en œuvre Programme de Travail | Hors mise en œuvre Programme de Travail |
| 490 000 € | 490 000 € | 0 € |
| 0 € | 0 € | 0 € |
| 19 468 € | 0 € | 19 468 € |
| 0 € | 0 € | 0 € |
| 0 € | 0 € | 0 € |
| 13 300 € | 13 300 € | |
| 47 736 € | 47 736 € | |
| 0 € | 0 € | |
| 0 € | 0 € | |
| 1 700 € | 1 700 € | |
| 572 204 € | 552 736 € | 19 468 € |

| PREVISIONNEL 2023 | | REALISE 2022 |
|-------------------|------------------|--------------|
| PRODUITS | PRODUITS | PRODUITS |
| 440 000 € | 436 144 € | |
| 0 € | 0 € | |
| 710 € | 495 € | |
| 1 000 € | 530 € | |
| 0 € | 13 € | |
| 0 € | 6 305 € | |
| 2 000 € | | |
| 42 610 € | 51 823 € | |
| 45 000 € | 79 120 € | |
| 2 000 € | 2 746 € | |
| | 0 € | |
| | 1 056 € | |
| 533 320 € | 578 232 € | |

| CHARGES | Dont mise en œuvre Programme de Travail | Hors mise en œuvre Programme de Travail |
|------------------|--|---|
| 1 000 € | 1 000 € | |
| 15 000 € | 15 000 € | |
| 0 € | 0 € | |
| 250 € | 250 € | |
| 576 € | 576 € | |
| 216 € | 216 € | |
| 10 200 € | 10 200 € | |
| 3 000 € | 3 000 € | |
| 1 500 € | 1 500 € | |
| 1 200 € | 1 200 € | |
| 140 000 € | 140 000 € | |
| 1 700 € | 1 700 € | |
| 0 € | 0 € | |
| 27 000 € | 27 000 € | |
| 0 € | 0 € | |
| 110 000 € | 110 000 € | |
| 3 000 € | 3 000 € | |
| 12 500 € | 12 500 € | |
| 5 000 € | 5 000 € | |
| 4 000 € | 4 000 € | |
| 19 152 € | 19 152 € | |
| 12 336 € | 12 336 € | |
| 8 000 € | 8 000 € | |
| 500 € | 500 € | |
| 10 000 € | 10 000 € | |
| 3 000 € | 3 000 € | |
| 2 000 € | 2 000 € | |
| 1 300 € | 1 300 € | |
| 200 € | 200 € | |
| 500 € | 500 € | |
| 50 € | 50 € | |
| 1 000 € | 1 000 € | |
| 35 700 € | 35 700 € | |
| 14 637 € | 14 637 € | |
| 27 900 € | 27 900 € | |
| 10 602 € | 10 602 € | |
| 29 700 € | 29 700 € | |
| 12 177 € | 12 177 € | |
| 350 € | 350 € | |
| 3 500 € | 3 500 € | |
| 4 672 € | 4 672 € | |
| 533 418 € | 356 552 € | 176 866 € |

| CHARGES | CHARGES |
|------------------|------------------|
| 2 000 € | 2 814 € |
| 23 000 € | 12 854 € |
| 0 € | 536 € |
| 250 € | 221 € |
| 576 € | 0 € |
| 216 € | 0 € |
| 8 500 € | 143 € |
| 3 000 € | 133 € |
| 1 200 € | 8 341 € |
| 1 200 € | 2 898 € |
| 150 940 € | 114 531 € |
| 13 000 € | 1 910 € |
| 0 € | 0 € |
| 35 400 € | 0 € |
| 5 000 € | 20 020 € |
| 90 000 € | 114 402 € |
| | 13 815 € |
| 3 000 € | 3 280 € |
| 11 500 € | 12 270 € |
| 4 500 € | 4 400 € |
| 4 000 € | 2 664 € |
| 20 000 € | 16 166 € |
| 0 € | 0 € |
| | 2 640 € |
| 0 € | 0 € |
| 0 € | 204 € |
| | 0 € |
| 8 000 € | 6 891 € |
| 3 500 € | 3 458 € |
| 4 000 € | 1 364 € |
| 1 300 € | 1 234 € |
| 200 € | 201 € |
| 0 € | 560 € |
| 150 € | 330 € |
| 0 € | 1 430 € |
| 37 170 € | 37 701 € |
| 18 585 € | 13 656 € |
| 27 192 € | 16 950 € |
| 9 517 € | 4 164 € |
| | 8 460 € |
| 29 400 € | 1 910 € |
| 13 230 € | 25 135 € |
| | 7 514 € |
| 0 € | 457 € |
| 1 800 € | 78 € |
| 0 € | 2 204 € |
| | 352 € |
| 320 € | 0 € |
| | 40 953 € |
| | 199 € |
| 532 854 € | 511 891 € |

| RESULTAT PREVISIONNEL | Excédent | 38 785 € |
|-------------------------|----------|-----------|
| Produits Exceptionnels | Excédent | 466 € |
| Charges Exceptionnelles | Excédent | 154 520 € |
| Résultat Exceptionnel | Excédent | 230 655 € |
| RESULTAT PREVISIONNEL | Excédent | -76 135 € |
| | Excédent | 466 € |
| | Déficit | -9 794 € |



URPS

Chirurgiens-Dentistes
Hauts-de-France

11, square Dutilleul - 59800 LILLE

03 74 09 02 86 · urpscd-hdf.fr ·